

COMMUNE DE MACHEREN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 AVRIL 2014

POINT N° 1 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les objectifs à atteindre dans la gestion communale, le Conseil Municipal a décidé le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales comme suit

TAXE D'HABITATION : 19.18 %
FONCIER BATI : 11.27 %
FONCIER NON BATI : 42.05 %

Le produit de ces trois taxes représente 873 879 €.

POINT N° 2 : BUDGET PRIMITIF 2014

L'assemblée a adopté le budget primitif 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement pour un montant de 1 919 438.06 € et en section d'investissement pour un montant de 2 727 026.81 €.

Les principaux programmes inscrits cette année en section d'investissement (y compris les reports 2013) sont :

- l'achèvement des travaux de construction d'une salle multi activités au centre village de Petit-Ebersviller et l'aménagement des abords
- l'achèvement des travaux d'extension et la réhabilitation de la maison d'œuvres
- l'aménagement paysager du giratoire RD 20 / RD 656
- le remplacement des vitrages de la façade avant de l'école élémentaire
- la création d'une aire de jeux
- l'installation de poteaux d'incendie
- l'installation de glissière de sécurité à Moulin-Neuf
- un programme de voirie et d'enfouissement des réseaux rue du Pont et Chemin du Cimetière
- un programme de travaux sur le réseau d'éclairage public (rue des anémones, allée Robert Pirès, rue de Verdun, rue du lavoir)

POINT N° 3 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (pour les communes de + de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ainsi, il convenait à la suite des élections municipales de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Le conseil municipal a dressé une liste de contribuables, en nombre double. Les commissaires titulaires et suppléants seront donc désignés, à partir de cette liste, par le Directeur des Finances Publiques



MACHEREN, le 27 mai 2014
Pour le Maire Absent, l'Adjoint Délégué

C. SCHÄFER